

Collecte des déchets

Retrouvez dans cette page toutes les informations sur la collecte des déchets à Chaville : bacs gris, bacs jaunes, bacs marrons, déchets verts, ramassage des encombrants, tri du verre, déchets verts, textile et autres déchets.



Grand Paris Seine Ouest assure l'ensemble des missions de collecte, transport, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés.

Chaque année, Grand Paris Seine Ouest collecte en moyenne **410 kg de déchets par habitant**.



TÉLÉCHARGER



Mémo du tri – (3 Mo)



Tri des déchets : foire aux questions (FAQ) – (976 Ko)

Les ordures ménagères et la collecte sélective

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

• Tous les emballages en plastique : bouteilles et flacons avec leur bouchon, tubes, barquettes et emballages en polystyrène, pots (crème, rillettes...), pots de yaourt et opercule, sacs, films...

• Tous les emballages en métal : conserves, canettes, bidons, capsules de café, gourdes de compote, aérosols vides, barquettes en aluminium, couvercles de pots et bocaux...

• Tous les papiers : journaux, magazines, sacs en papier, enveloppes...

• Tous les emballages en carton : cartons, cartonnettes, briques, boîtes, rouleaux, grands cartons pliés ou coupés...

LES DÉCHETS REFUSÉS

Capotons en bois
À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Couverts • Couverts jetable • Mouchoirs
À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Essuie-tout • Serviettes
COMPOSTABLE OU À JETER AVEC LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Retrouvez toutes les informations concernant la collecte des déchets sur [le site de Grand Paris Seine Ouest](#) ➔.

Les bacs gris

[Les bacs gris](#) ➔ sont réservés aux ordures ménagères non recyclables.

Les bacs jaunes

Vous pouvez jeter dans [le bac jaune](#) ➔ :

- > Les bouteilles et flacons (bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel douche, shampoing, bouteille d'huile...)
- > Les emballages métalliques (canette, boîte de conserve, aérosol...)
- > Les emballages cartons et briques alimentaires (briques de lait, de soupe...)
- > Tous les papiers

Les bacs marrons

[Le bac marron](#) ➔ est spécifiquement destiné aux déchets alimentaires :

- > Les préparations de repas : épluchures, coquilles d'œufs et de fruits secs, découpes de viande...
- > Restes de repas : légumes, fruits, sauces, restes de viande et de poisson, pain, coquillages, produits laitiers...
- > Produits alimentaires périmés et sans emballage : légumes, fruits, viande...
- > Autres : thé avec ou sans sachet en papier, café avec ou sans filtre, serviette, essuie-tout sans motifs...

La collecte se déroule de manière bi-hebdomadaire chaque mardi et chaque vendredi.

[En savoir plus](#)

Le règlement de collecte ➔

Le règlement de collecte fixe les modalités de présentation des déchets (horaires de sortie des bacs et encombrants, collecte des différents types de déchets...).

Pour demander un nouveau bac :

- Si vous habitez en pavillon, appelez le 0 800 10 10 21 (n° vert de GPSO)
- Si vous résidez en appartement, contactez votre gardien, votre syndic ou votre conseil syndical

Carte des points d'apports volontaires

Les autres déchets

Le ramassage des encombrants

En raison de leur volume ou de leur poids, les déchets encombrants (mobilier, matelas, cycles, ferrailles...) doivent faire [l'objet d'une collecte particulière](#). ➔

Le tri du verre

Les bouteilles, pots et bocaux en verre peuvent être triés pour être recyclés.

En revanche, ampoules, vaisselles, miroirs, pots de fleurs... ne sont pas autorisés dans le tri, car ils ne peuvent être recyclés.

[Où déposer le verre près de chez vous ?](#) ➞

Les déchets verts

On désigne par déchets verts les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins et espaces verts : les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes...

[Comment éliminer vos déchets verts ?](#) ➞

La collecte se déroule de manière hebdomadaire chaque mardi matin, **reprise le 14 avril 2026, jusqu'à la fin novembre.**
[En savoir plus](#) ➞.

Le textile

Vous pouvez recycler vos vieux textiles en les apportant dans l'un des conteneurs d'apport volontaire.

[Où trouver une borne à textile ?](#) ➞

Les déchets professionnels

Vous êtes une entreprise ou une association ? Vous êtes commerçant, artisan ou gestionnaire d'immeubles de bureaux ? Vous êtes responsable de l'élimination des déchets professionnels, conformément à la réglementation.

[Comment éliminer vos déchets professionnels ?](#) ➞

Les autres types de déchets ➞

- > Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- > Les déchets toxiques des ménages
- > Les gravats
- > Les déchets d'amiante
- > Les déchets de soins (DASRI)



Crédit : Thomas Lang

La collecte des déchets de soins à risques infectieux (DASRI)

Dans le département des Hauts-de-Seine, environ 31 500 patients sont en auto-traitement (source ADEME, agence de l'Environnement). Ils sont concernés par des pathologies nécessitant des soins en-dehors des structures médicales et sans l'intervention d'un professionnel de santé.

21 pathologies sont concernées :

- > Diabète
- > Hépatite virale
- > Maladie de Parkinson
- > Arthrite...

Ces patients en auto-traitement utilisent quotidiennement des dispositifs médicaux perforants, nécessaires à leur traitement (seringues, aiguilles pour styles, lancettes...).

Une fois utilisés, des dispositifs deviennent des déchets qui présentent un risque pour les personnels en charge de collecte et du tri.

**Vous avez recours à un traitement nécessitant un dispositif médical performant
? Récupérez votre boîte à aiguilles gratuite auprès de votre pharmacien.**

Une fois remplie, la boîte doit être rapportée :

- > À la déchèterie fixe de Meudon
- > Dans l'un des points de collecte du réseau DASTRI 

Les coulisses du tri des déchets GPSO

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- ▶ Grand Paris Seine Ouest : la collecte des déchets



VILLE DE
CHAMVILLE

VILLE DE CHAMVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAMVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 **Horaires**
08h30 / 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS